RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 02702
Numéro SIREN : 429 565 468
Nom ou dénomination : A & A PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2020 sous le numéro de dépôt 69342

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 16-09-2020

N° DE DEPOT : 069342

N° GESTION : 2000B02702

N° SIREN : 429565468

DENOMINATION : A & A PARTICIPATIONS

ADRESSE : 262 boulevard Saint Germain 75007 Paris

MILLESIME : 2015

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD 2016

Désignation de l'entreprise A&A PARTICIPATIONS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 8 Rue de Thorigny 75003 Paris — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 2 9 5 6 5 4 6 8 0 0 0 1 5 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31 12 2016

		Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * – Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * – Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 715	AS	2 151	1 564
	Autres immobilisations corporelles	AT	107 487	AU	17 416	90 071
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ * – Immobilisations financières	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	17 319	CV		17 319
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	30 000	BI		30 000
	TOTAL (II)	BJ	158 521	BK	19 567	138 954
ACTIF CIRCULANT – STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT – CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY	
	Autres créances (3)	BZ	818 260	CA		818 260
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT – DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	581 876	CG		581 876
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	1 400 135	CK		1 400 135
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 558 656	LA	19 567	1 539 089

Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Prêts à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks		Créances		

* Des explications concernant cette colonne sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Esparte-comptables janvier 2016 : Etat préparatoire.

Présentation obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF** avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2016

Désignation de l'entreprise A&A PARTICIPATIONS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 22 000)	DA	22 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	2 200
	Report à nouveau	DH	671 212
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	566 641
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 262 053
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 800
	Dettes fiscales et sociales	DY	207 916
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	64 320
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	277 036
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 539 089
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	Ecart de réévaluation libre	ID	
	Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	277 036
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SADE Experts-comptables - janvier 2016 - Etat préparatoire.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS — Néant ☐ *

		Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue — biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue — services *	FG	575 000	FH		FI	575 000
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	575 000	FK		FL	575 000
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (1) (I)					FR	575 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 002
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (5) (6 bis)*					FW	192 213
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 503
	Salaires et traitements *					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux amortissements *					GA	8 664
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (1) (II)					GF	203 383
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	371 617
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	456 668
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	49 278
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 468
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	1 468
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	1 468
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	780 475

(DGFiP N° 2052) (voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SARL Experts-comptables janvier 2016 - Etat préparatoire

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2016

Référence obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	213 834
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 033 136
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	466 495
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	566 641
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produit d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont Crédit bail mobilier *	HP	
	(3) Dont Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6 *bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du CGI)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	AI	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont plus-values et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033.

SAGE Expertis comptables janvier 2016 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2016

Désignation de l'entreprise A&A PARTICIPATIONS — Néant ☐*

CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou générant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		DØ		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KJ	
CORPORELLES — Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
CORPORELLES — Constructions	Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES — Constructions	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	3 715	KT		KU	
CORPORELLES — Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	24 065	KW		KX	57 510
CORPORELLES — Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	KY		KZ		LA	
CORPORELLES — Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	19 673	LC		LD	6 239
CORPORELLES — Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	47 452	LO		LP	63 749
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	16 829	8V		8W	490
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	IP		IR		IS	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	IT	30 000	IU		IV	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	46 829	LR		LS	490
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	94 281	ØH		ØJ	64 239

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions hors mises en équivalence d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES — Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES — Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES — Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	3 715	ML	
CORPORELLES — Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	81 575	MO	
CORPORELLES — Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES — Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	25 912	MU	
CORPORELLES — Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG		NH	111 202	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	I0		ØX		ØY	17 319	ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	30 000	2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ		NK	47 319	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	158 521	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2015 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-SD *bis* 2016

Exercice N clos le 31122015

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....

3 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, insérer la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables janvier 2015 : état préparatoire.

[1] Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2016

Désignation de l'entreprise A&A PARTICIPATIONS

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 213	QA	938	QB		QC	2 151
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	2 129	QE	4 493	QF		QG	6 621
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 562	QM	3 233	QN		QO	10 795
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	10 903	QV	8 664	QW		QX	19 567
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	10 903	ØP	8 664	ØQ		ØR	19 567

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. inst. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non vérifié (NP + NQ + NR)	NW		Total général non vérifié (NS + NT + NU)	NY				Total général non vérifié (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SU		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2016 : État préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code généralités annexe)

⑦ **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD 2016

Désignation de l'entreprise A&A PARTICIPATIONS — Néant ☒*

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A III) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 93 *quinquies* H du CGI)	1J		1K		1L		1M	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF			
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ		UK			
	Titres mis en équivalence – montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice – calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du CGI							1D	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expertsecomptables - janvier 2016 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2016

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	30 000	UV		UW	30 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques – Taxe sur la valeur ajoutée	VB	801		801		
	État et autres collectivités publiques – Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques – Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	817 459		817 459		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	848 260	VU	818 260	VV	30 000
RENVOIS (1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 800	4 800		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8G	171 845	171 845		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	36 071	36 071		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	64 320	64 320		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	277 036	VZ 277 036		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables - janvier 2016 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2016

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐* | Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 1 5

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	566 641
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) : de l'exploitant ou des associés						WB	
	de son conjoint			moins part déductible *		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058 B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 bis)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031 NOT SD)						I7	213 834
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et imputations différées	Moins values nettes à long terme : – imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	– imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * : – Plus-values nettes à court terme						WN	
	– Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT * : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité commerciale)	SW		WQ	54 741
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	835 216

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058 B SD, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et imputations différées	Plus values nettes à long terme : imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	– imposées au taux de 0 %						WH	
	– imposées au taux de 19 %						WP	
	– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	– imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 12 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA	
Réduction d'impôt	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Avantage sur bénéfice * : Entreprises nouvelles - (Régime d'entreprises en difficultés 44 septies)	K7		Entreprises nouvelles (44 octies)	L2		XF	
	Pôle de compétitivité (Art. 44 undecies)	L6		Société d'investissements immobilières cotées (art. 208 C)	K3			
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	0V		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé : dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Charge dégagée par le report en arrière de déficit	Z1		XG	172 748
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	172 748

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	662 469
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		XL	
RÉSULTAT FISCAL : BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	662 469

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT SD

SADE Exper-comptable - janvier 2016 - Etat obligatoire

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP 2058 A 2016
Extension

A&A PARTICIPATIONS

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N
Quote Part Résultat fiscal 2014 SCI Faxinvest	24 878
Quote Part Résultat fiscal 2014 SNC Ramucolo	24 400
Quote Part Résultat fiscal 2015 SCI Berryer	5 463

DEDUCTIONS DIVERSES	Montant exercice N
Quote Part Résultat Fiscal 2014 SCI Berryer	10 556
Quote Part Résultat Fiscal 2014 SNC Falavier	80 923
Quote Part Résultat Fiscal 2015 SNC Ramacolo	30 334
Quote Part Résultat Fiscal 2015 SCI Faxinvest	50 935

SAGE Experts-comptables janvier 2016 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2016

Désignation de l'entreprise A&A PARTICIPATIONS — Néant [X] *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	KS	
Déficits reportables (différence K4 - KS)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058 A :	YN	↓ ligne WI	YO	↓ ligne WJ

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SIAGE Experts-comptables - Janvier 2016 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2016

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS — Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	290 432	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB	
					– Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	380 780		Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau	ZC	671 212
	TOTAL I	ØF	671 212		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	671 212

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAIL DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	
	– Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée < 6 mois	J8	XQ	66 000
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	15 000
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	104 886
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	ST	6 328
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	192 213
DÉTAIL DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	9Z	1 503
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	1 503
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY	115 000
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	29 686
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *			ØZ	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) :			YP	
	Effectif affecté à l'activité artisanale			RL	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	– Numéro de centre de gestion agréé *	XP			

Filiales et participations : (Liste au 2059 G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) — Si oui cocher 1 Sinon 0 — ZR — 0

RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Impositions	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Impositions	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIREN de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2016 - État préparatoire

Formulaire obligatoire (article 51 A du code général des impôts).

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2016

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme (9)	Long terme (10) : 19 %	15 % ou 16 %	0 %	Plus value taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 2A8 bis (A), 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables, janvier 2016 : état préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD 2016

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de : N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SADE Experts-comptables janvier 2016 - Edit préparatoire.

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A&A PARTICIPATIONS Néant [X] *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a ter-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a quinquies du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 16 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % (3)	Solde des moins-values à 16 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine (1)		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice (6)	Solde des moins-values à reporter col. D-(2)+(3)+(4)+(5)-(6) (7)
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % (2)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) (3)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) (4)	À 19 %, Ou À 16,5 % (1) (5)		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI) pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2016 - Etat préparatoire

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2016

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 16 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptables janvier 2016 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E-SD 2016

Exercice ouvert le 01012015 et clos le 31122015 Durée en nombre de mois 1 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue Biens	OB	
Production vendue Services	OC	575 000
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances antérieures lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	575 000

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	1 002
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	126 213
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	127 215

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OC	447 785

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reportez sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	447 785

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330 CVAE), alors compléter le cadre ci dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	BV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	575 000

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	5	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	5
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurances, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette rubrique sera adaptée pour leur compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3032

SAGE Expertis comptables janvier 2016 : état préparatoire

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N°2059-F-SD 2016

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122015 N° SIRET 4 2 9 5 6 5 4 6 8 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A&A PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 8 Rue de Thorigny

CODE POSTAL 75003 VILLE Paris

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	750
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1375

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination AER HOLDING
N° SIREN (si société établie en France) 808513552 % de détention 54,54 Nb de parts ou actions 750
Adresse : N° 8 Voie Rue de Thorigny
Code Postal 75003 Commune Paris Pays France

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AIACH Prénom(s) Pierre Alexandre
Nom marital % de détention 21,82 Nb de parts ou actions 300
Naissance: Date 09/12/1982 N° Département 94 Commune Villecresne Pays France
Adresse : N° 16 Voie Rue du Parc Royal
Code Postal 75003 Commune Paris Pays France

Titre (2) M Nom patronymique AIACH Prénom(s) Maxime
Nom marital % de détention 21,82 Nb de parts ou actions 300
Naissance: Date 31/08/1987 N° Département 94 Commune Villecresne Pays France
Adresse : N° 16 Voie Rue de Thorigny
Code Postal 75003 Commune Paris Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Expert-comptables Janvier 2015 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III du C.G.I.)

N° de dépôt

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N°2059-G-SD 2016

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122015 N° SIRET 4 2 9 5 6 5 4 6 8 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A&A PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 8 Rue de Thorigny

CODE POSTAL 75003 VILLE Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	3

Forme juridique	SNC	Dénomination	RAMACOLOMBIER		
N° SIREN (si société établie en France)	800659294			% de détention	50,00
Adresse : N°	8	Voie	RUE DE THORIGNY		
Code Postal	75003	Commune	PARIS	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	BERRYER INVEST		
N° SIREN (si société établie en France)	793819699			% de détention	49,00
Adresse : N°	8	Voie	RUE DE THORIGNY		
Code Postal	75003	Commune	PARIS	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	FAXINVEST		
N° SIREN (si société établie en France)	531572555			% de détention	49,00
Adresse : N°	8	Voie	RUE DE THORIGNY		
Code Postal	75003	Commune	PARIS	Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2016 - Etat préparatoire

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2016

Formule à déposer
(art 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:
A&A PARTICIPATIONS
8 Rue de Thorigny
75003 Paris

SIRET 4 2 9 5 6 5 4 6 8 0 0 0 1 5

Adresse du siège social:

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% 624 348 Bénéfice imposable à 15% 38 120 Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies

Société d'investissement immobilier côtée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* dans le secteur du logement social, art. 244 *quater X*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FIDREX 10 RUE DE LA PEPINIERE 75008 PARIS Tél: 0153043800	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: N° d'agrément du CGA Tél:	Identité du déclarant: Date: 01032016 Lieu: Paris Qualité et nom du signataire: F. AIACH Signature: Président

SADE Experts-comptables paraphe 2016 : Etat préparatoire

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Formalisme obligatoire
(art 158 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2016

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-1 à 6 ann III au CGI) * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants, *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (6)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (6)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

SADE Experts-comptables janvier 2015 : EBM préparations

A&A PARTICIPATION
SAS au capital de 22 000 euros
8 rue de Thorigny - 75003 PARIS
429 565 468 RCS PARIS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2016

L'An deux mille seize, le deux juin à 12h, les actionnaires de la société A&A ARTICIPATION SAS au capital de 22 000 euros se sont réunis au siège de la société, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Président.

CAFIGEX, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque Membre de l'Assemblée entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabrice AIACH.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des actions composant le capital social et que l'Assemblée Générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de la Présidente et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015
- approbation des comptes
- affectation du résultat
- rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions,
- questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires les statuts, les copies des lettres de convocation, la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance, les comptes annuels au 31 décembre 2015, le rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes et le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Lecture est donnée du rapport de gestion et des rapports du Commissaires aux Comptes, puis le Président offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre. Après échange d'observations, le Président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport général du Commissaire aux Comptes, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion, les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, au Président et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale arrête le bénéfice de l'exercice à 566 641 euros et décide de l'affecter en totalité au report à nouveau.

Il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des exercices 2012, 2013 et 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées approuve les conclusions de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.
Du tout il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Fabrice AIACH
Le Président

Certifié Conforme

A&A PARTICIPATIONS
SAS au Capital de 22 000 Euros
262 bd Saint Germain
75007 PARIS
Tél. 01 42 77 48 00 - Fax 01 42 77 35 92
RCS PARIS B 429 565 468

A&A PARTICIPATIONS

Liasse fiscale

A&A PARTICIPATIONS
Société par Actions Simplifiée

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2015

CAFIGEX
7 Rue Chateaubriand
75008 PARIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A&A PARTICIPATIONS
Société par Actions Simplifiée

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

CAFIGEX
7 Rue Chateaubriand
75008 PARIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

A&A PARTICIPATIONS
8, Rue de Thorigny
75003 PARIS

Aux associés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

– le contrôle des comptes annuels de la SAS A&A PARTICIPATIONS tels qu'ils sont joints au présent rapport;
– la justification de nos appréciations ;
– les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 11 juin 2016

CAFIGEX
Le commissaire aux comptes

Cédric ABEHSERA, Associé.

A&A PARTICIPATIONS

Etats Financiers

Etats Financiers

A&A PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	3 715	2 151	1 564	0,10	2 502	0,32
Autres immobilisations corporelles	107 487	17 416	90 071	5,85	34 047	4,35
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	17 319		17 319	1,13	16 829	2,15
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	30 000		30 000	1,95	30 000	3,83
TOTAL (I)	***158 521***	***19 567***	***138 954***	9,03	***83 378***	10,65
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	801		801	0,05	200	0,03
. Autres	817 459		817 459	53,11	529 828	67,72
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	581 876		581 876	37,81	168 891	21,60
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	***1 400 135***		***1 400 135***	90,97	***699 019***	89,34
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***1 558 656***	***19 567***	***1 539 089***	100,00	***782 398***	100,00

A&A PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	22 000	1,43	22 000	2,81
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 200	0,14	2 200	0,28
Report à nouveau	871 212	43,61	290 432	37,12
Résultat de l'exercice	***566 641***	36,82	***380 780***	48,67
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***1 262 053***	82,00	***695 412***	88,88
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800	0,31	1 200	0,15
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	171 845	11,17	9 103	1,16
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	36 071	2,34	7 424	0,95
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	64 320	4,18	56 259	6,86
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***277 036***	18,00	***86 986***	11,12
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***1 539 089***	100,00	***782 398***	100,00

A&A PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	575 000		575 000	100,00	162 500	100,00	412 500	253,85
Chiffres d'Affaires Nets	**575 000**		**575 000**	100,00	**162 500**	100,00	**412 500**	253,85
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)			***575 000***	100,00	***162 500***	100,00	***412 500***	253,85
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 002	0,17	157	0,10	845	538,22
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			192 213	33,43	66 165	40,72	126 048	190,51
Impôts, taxes et versements assimilés			1 503	0,26	1 546	0,95	-43	-2,77
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations			8 664	1,51	5 838	3,59	2 826	48,41
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges					2	0,00	-2	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)			***203 383***	35,37	***73 708***	45,36	***129 675***	175,93
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**371 617**	64,63	**88 792**	54,64	**282 825**	318,53
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			456 668	79,42			456 668	N/S
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			49 276	8,57	57 554	35,42	-8 278	-14,37
Produits financiers de participations					385 849	237,45	-385 849	-100,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			1 468	0,26	1 662	1,02	-194	-11,68
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			***1 468***	0,26	***387 511***	238,47	***-386 043***	-99,61
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**1 468**	0,26	**387 511**	238,47	**-386 043**	-99,61
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**780 475**	135,73	**418 749**	257,69	**361 726**	86,38

A&A PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			4 590	2,82	-4 590	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			***4 590***	2,82	***-4 590***	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 000	0,62	-1 000	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			***1 000***	0,62	***-1 000***	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			**3 590**	2,21	**-3 590**	-100,00
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	213 834	37,19	41 560	25,58	172 274	414,52
Total des Produits (I+III+V+VII)	***1 033 136***	179,68	***554 601***	341,29	***478 535***	86,28
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***466 495***	81,13	***173 822***	106,97	***292 673***	168,38
RÉSULTAT NET	**566 641** *Bénéfice*	98,55	**380 780** *Bénéfice*	234,33	**185 861**	48,81
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

A&A PARTICIPATIONS

Annexe

Annexe

A&A PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2015 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2014 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 539 088,94 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 568 641,19 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/03/2016 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A&A PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 158 521 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	47 452	63 750		111 202
Immobilisations financières	46 829	490		47 319
TOTAL	94 281	84 240		158 521

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 19 567 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 903	8 664		19 567
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	10 903	8 664		19 567

3.2 - Etat des créances = 848 260 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	30 000		30 000
Actif circulant & charges d'avance	818 260	818 260	
TOTAL	848 260	818 260	30 000

A&A PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 22 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1375	16,00	22 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1375	16,00	22 000

4.2 - Etat des dettes = 277 036 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	4 800	4 600		
Dettes fiscales & sociales	207 916	207 916		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	64 320	64 320		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	277 036	277 036		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 4 800 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 600
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	4 800

A&A PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 575 000 E

La chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	575 000	100,00 %
TOTAL	575 000	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

A&A PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 4 800 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	4 800
Fournisseurs fnp(408100)	4 800
TOTAL	4 800

A&A PARTICIPATIONS
Société par Actions Simplifiée

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

CAFIGEX
7 Rue Chateaubriand
75008 PARIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

A&A PARTICIPATIONS
8, Rue de Thorigny
75003 PARIS

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons mon rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 16 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Convention de trésorerie

Co Contractant : Afr Holding

Personnes concernées : Monsieur Fabrice Aiach, Président de AFR Holding et Président de A&A Participation.

Nature et objet : Avances de trésorerie réalisées par la société A&A Participation au profit de la société AFR Holding au taux d'intérêt de 1,5 %.

Solde du compte courant au 31 décembre 2015 : 37.390 €

CA

Produit comptabilisé au 31 décembre 2015 : 1.468, 37 €

Paris, le 11 juin 2016

CAFIGEX
Le commissaire aux comptes

Cédric ABEHSERA, Associé.